

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil d'administration du Centre de Secours et de Protection contre l'Incendie de la Ville de Saint-Denis, au cours de sa dernière séance m'a proposé une modification de la hiérarchie du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville.

Afin de donner une suite favorable à cette proposition, je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à augmenter l'effectif du Corps des sapeurs-pompiers de la Ville de Saint-Denis, de :

- 2 postes de Sergent-Chef,
- 7 postes de Caporal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VC - St Denis le 7 février 1980
P/Le Préfet, Le Secrétaire Général
Patrice Maquier
Pour Copie Certifiée Conforme
Le Chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste